



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE DU MAIRE N° A 2025-02-04
ARRETE DE CIRCULAITON POUR CHANTIER MOBILE

VU le Code de la Route, notamment son article R. 411.5 définissant les pouvoirs des Préfets, des Présidents des Conseils Généraux et des Maires, ainsi que l'article R.411-21-1, définissant les pouvoirs de police l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et 2213-6,

Vu la demande de la Société EVJ – 05 Nouvelle Rue des Fours à Chaux - 42 600 SAVIGNEUX représentée par Monsieur Patrice VALLARD,

Considérant que pour réaliser des travaux d'hydrocurage des avaloirs d'eaux de pluie sur l'ensemble du territoire de Bussy-Albieux pour le compte de Loire Forez Agglomération,

Considérant que pour garantir la sécurité des usagers, ces travaux d'entretien dans le cadre d'un chantier mobile nécessitent une réglementation temporaire de la circulation qui pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : La Société EVJ est autorisée à effectuer les travaux d'entretien désignés ci-dessus le 12 Février 2025.

Article 2 : Lors de ces travaux, la chaussée sera rétrécie et une largeur de voie de 4 mètres sera maintenue.

Article 3 : Cette réglementation sera matérialisée par une signalisation appropriée. Celle-ci sera mise en place, entretenue et à la charge du demandeur.

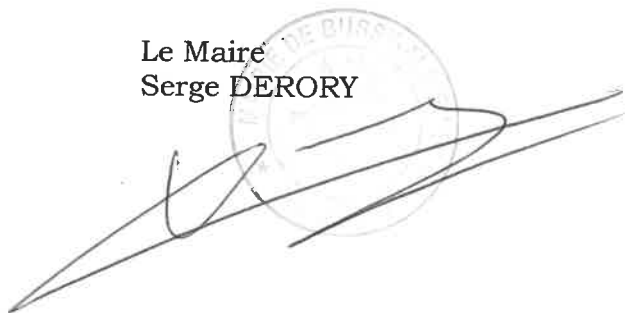
Article 4 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 6 : Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé dans les deux mois à partir de la notification conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice Administrative auprès du Tribunal administrative de Lyon ou par la voie du « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

A Bussy-Albieux,
Le 10 Février 2025

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait numériquement le.....11 FEV. 2025.....